

Vous n'avez pas de médecin traitant ?



Vous pouvez continuer à vous soigner.



Des solutions d'accès aux soins existent sur le territoire.

Faites-vous connaître



Scannez le QR code ou rendez-vous sur :



cpts-sud-gresivaudan.fr

ou



avec le formulaire papier mis à votre disposition ici

Certaines situations sont accompagnées en priorité, notamment en cas de :



Affection longue durée (ALD)



Personnes de plus de 70 ans



Handicap ou invalidité



Situation sociale difficile



Sortie d'hospitalisation ou situation médicale particulière



Ces informations permettent d'identifier les situations nécessitant un accompagnement prioritaire.



CPTS Sud Grésivaudan
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé